

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Musée du quai Branly

Correspondant : Mme Eva AUJARD, Musée du quai Branly, 222 rue de l'université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 00, télécopieur : 01 56 61 71 38, courriel : Marches-publics@quaibrantly.fr, adresse internet : <http://www.quaibrantly.fr>, adresse internet du profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Loisirs, culture et religion

Objet du marché : Accord-cadre de prestations de désinsectisation par anoxie dynamique d'oeuvres organiques des collections du Musée du quai Branly - Jacques Chirac

Catégorie de services : 26

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 92521210

Code NUTS : FR101

L'avis implique un marché public

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Marché relatif à des prestations de désinsectisation par anoxie dynamique d'oeuvres organiques des collections du Musée du quai Branly - Jacques Chirac

Prestations divisées en lots : non

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Marché réservé : Non

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

Nombre de candidats :

- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

- Pas d'enchère électronique

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 26 mars 2021 à 17 h 00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2021-MQB-00255-AC-00-00

Renseignements complémentaires : Cet avis ne représente qu'un aperçu du marché. Le dossier de consultation est accessible ici :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

FORME DE L'ACCORD-CADRE

Le présent accord-cadre est un accord-cadre multi-attributaire, non alloti et sera conclu avec au maximum les trois (3) candidats ayant obtenu les meilleures notes globales. L'accord-cadre est conclu à prix unitaires plafonds, dont les prix sont issus du Bordereau des prix unitaires plafonds (BPUP) présenté en annexe 1 à l'acte d'engagement.

QUESTIONS DES CANDIDATS SUR LE DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur pourra adresser des renseignements complémentaires aux entreprises au plus tard six jours calendaires avant la date limite de remise des offres (délai calculé à compter de la date d'envoi des renseignements aux candidats par le musée). Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire uniquement par écrit, sur la plate-forme des achats de l'Etat (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) ou par courriel à l'adresse : marches-publics@quaibrany.fr en s'adressant en temps utiles afin que la personne publique puisse répondre au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres.

MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

L'Établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac se réserve le droit d'apporter, au plus tard six jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

VARIANTES

L'accord-cadre ne comporte aucune variante obligatoire ni facultative.

NEGOCIATION

Après avoir procédé à l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur négociera avec le ou les candidats les mieux classés. La phase de négociation sera engagée par courriel à l'adresse que les candidats auront indiquée à l'article 1 ou 2 de l'acte d'engagement.

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Pour déterminer les offres économiquement les plus avantageuses, le pouvoir adjudicateur se fondera sur les critères d'attribution pondérés de la façon suivante :

Critère n°1 : Prix (noté sur 40 points/100), analysé sur la base du total du BPUP remis par le candidat, selon la formule suivante :

Note = (Montant total du BPUP le plus bas x 40) / (Montant total du BPUP du candidat analysé).

Critère n°2 : Valeur technique (notée sur 60 points/100), appréciée sur la base du mémoire technique remis par le candidat et sous-décomposée selon quatre sous-critères :

- Sous-critère 1, noté sur 20 points/60 : Méthodologie proposée pour l'exécution des prestations. Le candidat devra décrire sa méthodologie de réponse aux demandes de traitement, de protocole de réception des oeuvres, d'accompagnement et de mise à disposition des espaces de traitement, de mise en oeuvre et de suivi du traitement.
- Sous-critère 2, noté sur 20 points/60 : Procédures et méthodes d'autocontrôle proposée pour l'exécution des prestations. Le candidat est jugé sur les procédures et moyens techniques de contrôle des données de traitement, ainsi que sur le protocole de reporting et d'intervention en cas d'anomalie ou d'incident. Le candidat sera également jugé sur son protocole de maintenance.
- Sous-critère 3, noté sur 10 points/60 : Sécurité. Le candidat est jugé sur la sécurisation des locaux accueillant les installations. Il devra également décrire le protocole de sécurité mis en place lors de la réception des oeuvres, de leur chargement, durant leur traitement, ainsi que lors de la fermeture et de l'ouverture des enceintes.
- Sous-critère 4, noté sur 10 points/60 : Equipe proposée pour l'exécution des prestations. Le candidat sera jugé sur le nombre et la qualification du personnel formé à l'accompagnement des prestations d'anoxie ainsi qu'à l'exploitation de ses équipements.

Après notification, la composition de l'équipe deviendra l'annexe n° 1 au CCP du présent accord-cadre.

La somme des notes financière et technique par candidat donne un total sur 100 points. Les trois (3) offres qui bénéficieront de la note la plus élevée seront retenues, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres.

L'accord-cadre aura par conséquent un maximum de trois (3) titulaires.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26 février 2021

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : courriel : Marches-publics@quaibrantly.fr,
adresse internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=707434&orgAcronyme=f5j>

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Greffe du tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr